



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Information quant aux contrats d'engagement de service public

Question écrite n° 18929

Texte de la question

M. Anthony Cellier appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'information des étudiants en médecine quant aux contrats d'engagement de service public (CESP). Les CESP, créés par loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite HPST, offrent la possibilité aux étudiants de s'engager à s'installer, à l'issue de leurs études, dans une zone où la continuité des soins est menacée, en échange d'une allocation mensuelle au cours de leurs études. Ce dispositif permet donc aux étudiants de construire en amont leur carrière en bénéficiant d'une aide au financement des études et de la vie, et revêt un caractère citoyen important en permettant de lutter contre les déserts médicaux. En rencontrant des étudiants de tous les cycles, il est apparu qu'un manque d'information existait sur les CESP : dans la connaissance même du dispositif ou de ses modalités et de son organisation. Les futurs médecins ne disposaient donc pas de tous les éléments pour le déroulement de leurs études et pour construire leur projet professionnel. De même, ce manque d'information n'est pas souhaitable pour lutter efficacement contre la désertification médicale. Il souhaiterait savoir quelles mesures sont mises en place pour informer les étudiants en médecine de l'existence de ce dispositif et comment améliorer cette information.

Données clés

Auteur : [M. Anthony Cellier](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18929

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3423

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)